



**CC/CP (07) 4**  
16 octobre 2007

f/d/nl

## **Communiqué à la presse spécialisée**

### **Les annonces électroniques dans la pratique**

*Réunion d'information organisée par la CCNR sur l'introduction des annonces électroniques en navigation rhénane*

Constatant que les conditions organisationnelles et techniques pour l'échange d'annonces par voie électronique semblent réunies en navigation rhénane, la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) a décidé de prescrire l'utilisation des annonces électroniques. Dans un premier temps, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008, certains bateaux-conteneurs seront tenus de communiquer par voie électronique leurs annonces aux centrales de secteurs. La communication par voie électronique sera étendue à d'autres catégories de bâtiments soumises à l'obligation d'annonce une fois que des enseignements suffisants seront disponibles. La réunion d'information contribuera à l'introduction des annonces électroniques par l'identification d'éventuelles difficultés et la recherche de solutions en coopération avec les parties concernées.

La réunion se tiendra le 20 novembre 2007, à partir de 11.00 heures, dans l'immeuble du Ministère fédéral des transports, de la construction et du développement urbain à Bonn. La CCNR invitera des représentants des associations et des experts de tous les secteurs intervenant dans la chaîne d'information du transport de conteneurs par bateau de navigation intérieure à participer à cette réunion afin qu'ils exposent leurs points de vue sur les implications concrètes des annonces électroniques. Une concertation avec les représentants des administrations de la navigation permettra ensuite d'examiner les possibilités de résoudre les difficultés. La CCNR souhaite s'assurer que les conducteurs et autres acteurs qui communiqueront les annonces par voie électronique disposeront d'une version électronique des données relatives aux conteneurs.

Depuis de nombreuses années, les bateaux présentant un risque particulier du fait de leurs dimensions ou de leurs cargaisons sont tenus de se signaler aux centrales de secteurs et postes de trafic afin de communiquer des informations importantes relatives au bateau et à sa cargaison. Le nombre élevé de bateaux exploités sur le Rhin et l'augmentation rapide des transports de conteneurs se sont traduits par un volume de données désormais difficile à gérer manuellement. Les annonces électroniques améliorent l'efficacité et la fiabilité des processus d'annonce. La communication électronique sera basée sur le standard pour les annonces électroniques en navigation intérieure adopté par la CCNR au printemps 2003. Il est probable que, au terme d'une introduction satisfaisante en navigation rhénane, la communication électronique des annonces sera étendue aussi à d'autres voies navigables européennes.

Par l'introduction des annonces électroniques en coopération étroite avec les administrations de ses Etats membres et la profession de la navigation, la CCNR souligne une nouvelle fois son rôle de précurseur dans le secteur de la navigation intérieure européenne. L'innovation contribue au développement d'une navigation intérieure à la fois sûre, rentable et moderne.

**Information importante** : Compte tenu du nombre limité des places disponibles, les participants seront invités directement par le Secrétariat de la CCNR après désignation par les associations internationales ou les délégations des Etats membres. Les précisions relatives à la réunion seront communiquées début novembre aux personnes invitées.